



Présomptions et responsabilités

Sous la direction scientifique d'Anthony Tardif,
Maître de conférences en droit privé et sciences
criminelles à l'Université de Haute-Alsace

8h40 - 17h30

Vendredi 22 septembre 2023
Amphi 1
16 rue de La Fonderie, Mulhouse

Inscription :

Gratuite et obligatoire à l'adresse suivante
: <https://forms.gle/88HXdizoKcJpzjf7>



Contact :

nathalie.arbousset@uha.fr

Formation :

Manifestation habilitée au titre de
la formation continue des
avocats. Attestations de présence
délivrées sous réserve d'une
présence effective

Avec le soutien et le concours de

8h40

Accueil des participants

9h

Allocutions d'ouverture :

Blandine Rolland, Professeur à l'Université de Haute-Alsace, Directrice du CERDACC (UR 3992) et **Anthony Tardif**, Maître de conférences à l'Université de Haute-Alsace, CERDACC

Présomptions et fait générateur de responsabilité (faute et garde)

Sous la présidence de Madeleine Lobe Lobas, Maître de conférences HDR à l'Université de Haute-Alsace, CERDACC

9h10

La notion de présomption en théorie du droit

Ludovic Pailler, Professeur à l'Université de Lyon 3

9h30

Les présomptions de faute en droit de la responsabilité civile

Olivia Robin-Sabard, Professeur à l'Université de Tours

9h50

Les présomptions de faute en droit pénal

Guillaume Beaussonie, Professeur à l'Université Toulouse 1 Capitole

Débat/pause

10h30

Les présomptions de faute en droit de la responsabilité administrative

Pierre Serrand, Professeur à l'Université d'Orléans

11h

Les présomptions de faute en droit comparé –Pays de Common law (droit anglais)

Simon Taylor, Professeur à l'Université Paris Nanterre

11h30

Les présomptions de faute en droit comparé – Exemple d'un système de droit mixte

Daniel Gardner, Professeur à l'Université Laval (Canada)

11h50

Rapport intermédiaire sur les présomptions de faute

Fabrice Leduc, Professeur à l'Université de Tours

Présomptions et constantes de la responsabilité (dommage et causalité)

Sous la présidence de Marie-France Steinlé-Feuerbach, Professeur émérite à l'Université de Haute-Alsace, Directeur honoraire du CERDACC

14h00

Les présomptions de dommage – Les préjudices nécessaires en droit du travail

Yann Leroy, Professeur à l'Université de Lorraine

14h30

Les présomptions de dommage moral en droit administratif

Emilie Barbin, Professeur à l'Université Grenoble Alpes

15h00

Les présomptions de dommage moral en droit polonais et en droit suisse

Fryderyk Zoll, Professeur à l'Université de Cracovie « Jagiellonian University » (Pologne)

15h30

Les présomptions d'imputabilité en droit anglais

Stathis Banakas, Professeur à l'Université de Norwich (Angleterre)

Débat/pause

16h10

Les présomptions en droit médical

Juliette Dugne, Maître de conférences à l'Université de Haute-Alsace, CERDACC

16h40

Les présomptions de dommage en droit italien

Roberto Carleo, Professeur à l'Université degli Studi di Napoli « Parthenope » (Italie)

17h

Les présomptions de dommage en droit allemand: application au droit d'auteur

Pawel Kamocki, Docteur de l'Université Paris Descartes, Juriste à l'Institut Leibniz

17h15

Rapport conclusif

Philippe Brun, Avocat général à la Cour de cassation, Agrégé des facultés de droit